



## **Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés**

**CENTRE DE DÉTENTION DE TOUL**

Toul, le 25 mars 2020

### **QUI COMMANDE ?**

Ce mardi 24 mars 2020, nous apprenons une nouvelle qui semblait imminente ces derniers jours.

**Première suspicion de COVID-19 au sein de la population pénale**

**Un test sur les 2** que l'US possédait a été réalisé, résultat sous 48h.  
Le reste de la population pénale ne sera pas testé.

Le détenu a bien été placé en confinement dans la zone prévue à cet effet dans le PCA :

#### **Le QUARTIER ARRIVANT**

Le détenu suspecté était en cellule double, or lors de la mise en confinement du deuxième détenu, celui-ci a refusé d'aller au QUARTIER ARRIVANT (zone établie par le PCA) préférant rester dans sa cellule.

Vu qu'au CD Toul c'est le détenu qui décide, il a été laissé dans sa cellule.

**C'est manifestement un REFUS DE SE SOUMETTRE A UNE MESURE D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ.**

Le SPS s'interroge de la nécessité d'avoir rédigé un PCA et validé par la DI si c'est celui-ci n'est pas respecté.

La hiérarchie estimant que la gestion des 2 détenus n'était pas dérangeante puisque la cellule se situe sur le même étage que LA ZONE DE CONFINEMENT et qu'il sera géré de la même façon que le détenu possiblement infecté par le virus.

Que restera-t-il de l'autorité des surveillants à force de céder face à la population pénale ?

Pour le bureau local SPS, il est de votre devoir de faire respecter le PCA et il faut stopper de fléchir aux velléités des détenus.

## **Le bureau local SPS**